

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 3 (1867)

**Heft:** 17

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

LAUSANNE

1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1867

3<sup>e</sup> année.

N<sup>o</sup> 17.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace.

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. *Estoppey*, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à Neuchâtel.

---

SOMMAIRE. Question scolaire. — Conférence des instituteurs de la Haute-Ajoie (suite et fin). — Correspondances. — Chronique bibliographique. — Variété. — Nécrologie. — Chronique scolaire. — Annonces.

---

## QUESTION SCOLAIRE

Les différentes révisions scolaires qui se sont faites dans notre canton ont toujours laissé à l'écart et dans l'ombre un objet d'école qui, pour ce motif, a conservé jusqu'à ce jour son cachet primitif, nous voulons parler du *registre-catalogue* des écoles primaires du canton de Vaud. Tel qu'il est établi, ce n'est qu'un simple rôle constatant l'entrée et la sortie des élèves et la fréquentation de leur classe.

Aussi, dès que l'Ecole a commencé à s'affirmer par l'extension donnée au programme d'études, par le but avoué auquel elle tend et surtout par l'intérêt bienveillant dont elle a été l'objet dans ces dernières années, ce rôle aurait dû être aussi modifié, suivant la loi du progrès, en l'éta-

blissant comme journal de classe, indiquant non-seulement l'état de la fréquentation, mais encore celui du progrès des élèves, de leur conduite et renfermant les principales pièces ou tableaux relatifs à la statistique scolaire.

Cette question n'est pas nouvelle ; elle a déjà été discutée, résolue et mise en pratique par les vrais pédagogues des différents Etats de l'Allemagne, de la Belgique et de quelques cantons de la Suisse allemande ; ils ont compris qu'ils devaient entrer dans ces détails s'ils voulaient réellement concourir à la réalisation de la théorie. D'abord l'introduction d'un catalogue semblable en a été faite dans les établissements d'instruction supérieure, puis dans les classes primaires, où l'on s'en trouve très bien. Actuellement, nos colléges et écoles-moyennes, écoles secondaires ont ce registre-catalogue, et jusqu'à présent aucune plainte ne s'est élevée sur le contrôle heureux qu'il établit sur la classe.

Ne croyez pas que ce soit par caprice d'innovation que nous nous élevons contre le registre actuel, mais bien plutôt parce que nous estimons qu'il n'a plus sa raison d'être tel qu'il est rédigé, si l'on veut tenir compte des exigences de la société au point de vue du développement intellectuel de ses membres et des examens de plus en plus sévères qui se font annuellement sur chaque branche d'enseignement primaire. Ici, expliquons-nous : tout en applaudissant aux changements importants, aux heureuses modifications qui se sont faites en faveur de notre instruction populaire, nous désirons vivement que la société, de son côté, donne aussi au maître et à ses élèves des garanties d'équité, de justice et d'impartialité sur l'appréciation des examens en général et sur les visites scolaires qui peuvent avoir lieu, afin de prévenir tout froissement fâcheux qui pourrait surgir entre régents et commissions d'école, à la suite d'une appréciation d'examen qui ne revêtirait pas ces caractères-là.

A cet effet, il n'y aurait qu'à introduire dans nos écoles un registre-catalogue officiel, uniforme pour toutes les classes primaires du canton, Ce registre devrait être divisé en quatre parties, savoir :

- 1<sup>o</sup> Registre matricule et tableau d'absences ;
- 2<sup>o</sup> Etat de l'école pour quatre trimestres ;
- 3<sup>o</sup> Tableau des examens du printemps ;
- 4<sup>o</sup> Onglet des pièces scolaires.

Un mot en passant sur chacune de ces divisions.

Le tableau synoptique des absences de l'année serait divisé en deux parties distinctes, l'une consacrée au semestre d'été et l'autre au semestre d'hiver ; chacune d'elle aurait sa colonne de récapitulation pour les absences.

Dans la seconde partie, on transcrirait les succès que chaque élève a obtenus pendant l'année scolaire sur les branches d'études qui lui ont été enseignées, tout en tenant compte du succès de conduite. Les élèves seraient classés d'après le chiffre de leurs succès. Une colonne ayant pour rubrique : rang de classe, recevrait les numéros de chacun d'eux d'après leur instruction.

Quant au tableau des examens du printemps, il serait destiné à recevoir tous les chiffres relatifs à ces examens, et cela séance tenante. Il est nécessaire pour le maître d'avoir à sa disposition et sous la main un double de ce tableau ; d'abord, il verrait quelles sont les branches faibles de ses élèves afin de leur donner l'année suivante plus de temps et de soins ; il pourrait comparer les tableaux de plusieurs années, s'assurer par lui-même si l'école qu'il dirige est réellement dans la voie du progrès, et y puiser des leçons et des encouragements pour surmonter les difficultés de sa belle mais épineuse carrière.

L'onglet réunirait toutes les autres pièces de la statistique scolaire, par exemple : un double du rapport du département de l'instruction publique sur l'appréciation de l'école à la suite des examens du printemps, car c'est une pièce bonne à consulter, cas échéant, et nous dirons même à *connaître une fois au moins*. Ce rapport n'est plus communiqué à tous les régents, comme il l'était autrefois et comme il devrait l'être encore. Car il est dans l'intérêt de chaque fonctionnaire en particulier comme de celui de la société en général, qu'on connaisse l'appréciation annuelle qui se fait des écoles par l'autorité compétente. De plus, il n'y aurait aucun inconvénient pour personne d'annexer à cet onglet les circulaires de l'autorité supérieure concernant l'école ainsi qu'un double du rapport relatif aux visites de MM. les inspecteurs scolaires, chaque fois qu'elles ont lieu.

Nous sommes bien convaincus que ce registre-catalogue, tel que nous l'entendons au point de vue de son application, aurait d'abord une heureuse influence comme moyen de discipline et d'émulation par l'annotation de bonnes et de mauvaises notes, en prenant comme base du système de récompenses et de punitions, non-seulement les succès des élèves pour chacune des branches qui leur sont enseignées, mais encore en appréciant consciencieusement la manière dont ils ont rempli leurs devoirs. Toutefois nous ferons observer ici que ces notes ne doivent en aucun cas être considérées comme le seul moyen de discipline, mais plutôt comme un auxiliaire actif à la maintenir et aussi comme un moyen d'émulation pour l'élève lui-même et des élèves entre eux. Par là on appliquerait l'art. 120

du règlement qui dit que chaque classe doit avoir un registre destiné à inscrire les mauvaises notes des élèves et l'on faciliterait la tâche des commissions d'école dans la distribution des prix qui peuvent être accordés à titre de récompenses aux élèves qui les ont mérités par leurs succès, leur assiduité et leur bonne conduite (Loi art. 102).

Mais pour que ces prix aient un effet éducatif et moral, qu'ils soient réellement une récompense accordée aux élèves qui les méritent, il importe que les examens du printemps se fassent d'une manière sérieuse, et pour qu'ils soient tels, il ne faut pas avoir la prétention d'examiner en une journée tous les élèves d'une classe sur toutes les branches du programme. Car en fouettant la besogne de cette façon-là on ne laisse pas aux élèves le temps de la réflexion, on fait manquer l'examen aux plus timides et par conséquent l'appréciation qui en résulte sur l'état général de la classe n'est pas juste ; elle ne dépend alors que du caprice de l'examinateur qui, par la manière de poser ses questions aux élèves, peut leur faire manquer leur examen. C'est cependant en général sur le résultat d'examens aussi superficiels, faits dans des circonstances si diverses et quelquefois même défavorables que s'établit la réputation d'un instituteur. Voilà les considérations qui nous engagent à demander l'égalité devant l'examen et des garanties contre les injustices qui peuvent être commises aux dépens de l'école et de son maître.

Ces garanties pourraient être accordées à peu de frais et sans blesser la susceptibilité de personne. A cet effet il n'y aurait qu'à consacrer plus de temps aux examens par la division de ces derniers et en ayant soin de les échelonner sur plusieurs jours. De plus, à introduire dans toutes les écoles primaires du canton ce registre-catalogue. Mais celui-ci n'aura son importance, sa raison d'être qu'autant que les examinateurs ou experts seraient tenus à le consulter, ensuite de la proposition du maître, chaque fois qu'un élève échouerait dans un examen afin qu'il lui soit tenu compte de sa moyenne de l'année pour la branche échouée, ainsi que cela se pratique dans les établissements d'instruction supérieure. En établissant pour les écoles primaires les garanties accordées depuis longtemps à ces établissements, ce ne serait que faire l'application du grand principe d'égalité proclamé par notre acte constitutionnel.

Par là bien des récriminations sur les visites d'école seraient évitées. La bonne harmonie serait rétablie entre maîtres, élèves, parents et commissions d'école et une confiance réciproque réagirait en faveur de l'instruction, et l'autorité supérieure serait beaucoup mieux renseignée sur l'état général de l'école.

On pourrait nous objecter que ce catalogue officiel occasionnerait aux régents un surcroit de travail. Cette objection ne nous paraît nullement sérieuse, il est vrai qu'ils auraient une comptabilité scolaire plus chargée qu'auparavant, et une augmentation de travail qu'exigeraient les bulletins trimestriels des élèves. Mais cette surcharge de peine serait bien compensée par l'influence heureuse que ce catalogue exercerait sur la discipline, l'ordre, le travail, l'émulation et en général sur tout ce qui tient de près ou de loin au développement moral et intellectuel de la jeunesse écolière confiée à notre direction. Qu'un surcroit de travail ne nous arrête pas, chaque fois qu'il s'agit du développement de nos institutions scolaires, de répandre au sein de la nation à laquelle nous appartenons les germes du vrai, du bon, du beau afin que l'instruction du peuple soit en honneur au milieu de nous comme elle doit l'être chez un peuple sincèrement attaché aux progrès des institutions qu'il s'est librement données.

A. ESTOPPEY.

### Conférence des instituteurs de la Haute-Ajoie.

(Suite et fin.)

Porrentruy, juin 1867.

*Quelles sont encore actuellement les défectuosités réelles de notre système d'instruction primaire, et comment pourrait-on y remédier le plus efficacement?*

Traitant cette question sous un point de vue essentiellement pédagogique, M. Friche, directeur de l'Ecole normale est remonté *ab ovo*. Il était logique en effet d'établir d'abord une comparaison entre l'école : ce qu'elle devrait être et ce qu'elle est. Mais ici déjà se présentait une difficulté. Est-on jamais tombé d'accord sur un bon et unique système d'instruction primaire? Ne nageons-nous pas dans une mer d'idées divergentes? « Pour s'en convaincre, il suffit dit M. Friche, de prêter l'oreille aux opinions diverses : ici on affirme que notre système péche par sa base parce qu'il ne repose pas sur la liberté de l'enseignement, là on le redoute, on le condamne, parce qu'il ne relève pas des églises respectives, organes plus élevés de la destinée du genre humain; ceux-ci le jugent défectueux parce qu'il est trop démocratique dans son organisation administrative, enfin, il en est un petit nombre qui regardent comme impossible, peut-être même d'instruire convenablement la jeunesse, et surtout la jeunesse du sexe. »

M. Friche entre ensuite dans des considérations humanitaires dans lesquelles je n'ose le suivre de peur d'abuser de la bienveillante hospitalité de vos colonnes. Il s'est appliqué à prouver que « sans l'Etat, la forme manque, sans la religion, la vraie vie manque. » L'exclusion de l'un de ces moteurs rend l'éducation incomplète.

Après avoir ainsi précisé la tâche de l'école primaire publique, l'auteur jette un instant ses regards à quelques lustres derrière lui, et voici le tableau qu'il nous peint de cette époque :

« Avant 1830, les régents étaient choisis parmi les personnes rares qui savaient un peu lire, écrire et chanter au lutrin ; on les engageait au rabaiss ; ils ne tenaient classe que quelques heures par jour et en hiver seulement. Dans les villes, l'école primaire était confiée à quelque ecclésiastique surnuméraire, à peu près aussi instruit en pédagogie que le sacristain rural. L'école était facultative, donc, pour ainsi dire déserte, et heureusement pour le pauvre magister improvisé, car dans les jours d'encombrement la férule devenait insuffisante comme la chambrette et son trop modeste matériel d'école. On y lisait l'almanach, on y lisait et copiait les vieux parchemins du lieu ; on y lisait, chantait les répons de la messe, quelques prières en latin et en français et pour les plus savants on comptait jusqu'à 4000 avec les chiffres romains. Le patois était la langue officielle, le latin, la langue littéraire... Quand les filles étaient admises à l'école, elles ne devaient en général pas apprendre l'écriture ; on la considérait en leurs mains comme une arme dangereuse. »

Malheureusement ce tableau, quelque sombre qu'il soit, n'est pas trop chargé. Il a fallu des hommes bien actifs, bien dévoués pour oser entreprendre une réforme et la conduire au point de progrès qu'elle a atteint aujourd'hui. Le pas est énorme, et, si tout n'est pas rose, c'est à nous de marcher sur les traces de nos illustres devanciers et à cultiver chacun un coin du vaste champ de l'instruction populaire. Ne soyons pas chiches de nos efforts, car il restera encore assez à faire pour nos successeurs ; la lutte contre l'ignorance durera éternellement. Il y aura toujours des pauvres et des riches qui resteront indifférents à l'école ; les premiers, parce que, soi-disant, ils n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école ; les seconds, parce que, soi-disant, ils n'ont pas le temps d'élever des paresseux!!! Ce sont des paroles pénibles à citer en plein XIX<sup>e</sup> siècle.

L'intelligence a-t-elle donc une peine si grande à triompher de l'ignorance ? Hélas ! il y en a beaucoup qui se plaisent ainsi dans cette nuit de l'esprit parce qu'ils ne connaissent pas la lumière ; — beaucoup aussi qui connaissant la lumière ne la veulent que pour eux et la tiennent sous le boisseau, tant ils ont peur que l'homme deviennent une fois libre et poursuive la destinée pour laquelle Dieu l'a créé !

Mais pardon de cette digression dans laquelle je me suis laissé entraîner comme un char lancé sur une descente rapide. Je reviens au travail de M. Friche.

Pour parer aux défectuosités de l'enseignement, il reconnaît avec M. Bodenheimer que la législation scolaire ne fait pas défaut, mais il la voudrait plus appropriée à la vie publique et au tempérament jurassien.

« Le jurassien, dit-il, imbu des traditions de son passé monarchique, subissant par tradition et fascination le génie envahisseur de l'esprit de secte, attend beaucoup de l'initiative des autorités civiles et religieuses ; le stimulant populaire manque surtout en ce qui concerne les écoles : des communes gardent dix ans, vingt ans le plus mauvais régent. ! Notre législation scolaire ne suppose point cette anomalie dans une république..... Les autorités, chargées d'ailleurs de mandats administratifs absorbant leurs moments, se montrent en général peu ardentes à lutter contre les préjugés, l'ignorance, l'égoïsme..... Comme leur surveillance est plutôt morale qu'immédiate, l'action en est peu efficace et convient à la tiédeur des commissions d'écoles, des instituteurs, des institutrices, des communes et des familles. L'Inspecteur d'écoles lui-même a une circonscription trop étendue et une sphère d'actions trop variée pour avoir l'œil à tout, et tout le système et plus ou moins en souffrance. »

Les défectuosités ayant été du reste suffisamment relevées dans mon étude du travail de M. Bodenheimer, je n'indiquerai plus maintenant que les remèdes que M. Friche voudrait appliquer sur ces plaies.

1. Adjoindre à l'Inspecteur des écoles un sous-inspecteur et une commission scolaire dans chaque district hors celui dans lequel il est établi, avec les attributions prévues par M. Bodenheimer, à ajouter cependant, comme litt. c, la rédaction d'un rapport annuel sur les écoles placées sous leur surveillance.

L'auteur fait ressortir ici que l'embarras qu'éprouvent les commissions locales dans l'exercice de leur juridiction pédagogique a porté un préjudice considérable à l'instruction dans notre pays. Il faut des hommes compétents.

2. Laisser aux commissions locales leur compétence actuelle, moins le contrôle des absences, et ne leur accorder qu'une compétence préconsultative en ce qui concerne les inscriptions de candidats, les examens, la nomination, les congés, l'enseignement et la discipline de l'école.

3. Les régents et régentes seront nommés par la direction d'après un rapport de l'Inspecteur, basé sur un préavis de la commission et du sous-inspecteur.

4. Les instituteurs et institutrices seront soumis à la réélection périodique de 6 en 6 ans.

5. Tous les cinq ans leurs traitements seront augmentés de 100 fr. au moins, quelle que soit l'école qu'ils desservent.

6. La Direction de l'éducation invitera les commissions de surveillance des écoles normales et d'examen en obtention de diplôme à tenir plus strictement aux règlements relatif à leur sphère d'action, celle spécialement en vue d'élever le niveau d'instruction et d'éducation du corps enseignant jurassien.

7. Les diplômes à délivrer devront indiquer le degré atteint par le régent ou la régente dans les différentes branches de l'enseignement officiel.

8. Le contrôle des absences sera abandonné exclusivement aux sous-inspecteurs et à l'Inspecteur en ce qui concerne les avertissements et les dénonciations.

9. L'Inspecteur et les sous-inspecteurs feront les démarches nécessaires pour sauvegarder tous les intérêts en ce qui concerne la fréquentation, dès onze ans révolus, durant la bonne saison, ou dès treize ans en hiver, si les enfants sont instruits en matières d'instruction du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés d'enseignement. Ils veilleront à ce que les horaires soient accommodés aux services que la jeunesse peut rendre à la famille.

10. Toutes les autorités civiles et religieuses devront user de leur influence pour combattre la désertion de l'école dans la bonne saison, et les instituteurs et les institutrices exciteront l'intérêt en faveur de l'école par un bon enseignement et par des encouragements aux enfants et aux parents.

11. Révision complète du plan d'études officiel et coordination plus méthodique et mieux proportionnée des éléments d'enseignement.

12. Simplification, surtout en ce qui concerne l'enseignement de la langue, de l'arithmétique, et introduction des éléments de la géométrie, des éléments d'instruction civique et de la gymnastique.

13. Meilleure répartition des heures de classe entre les diverses branches d'enseignement.

14. Demander que la Direction de l'éducation constitue dans le Jura des

commissions officielles de rédaction des livres scolaires, conformément au plan d'études à adopter, puis des commissions spéciales d'organisation de petites collections d'intuition, d'histoire naturelle, de physique, de chimie, de cosmographie.

Comme on l'aura vu, ces quatorze remèdes n'ont pas seulement pour but de faire disparaître les défectuosités, mais encore de perfectionner ce que nous avons déjà de bien.

Deux points sur lesquels M. Friche a avec raison insisté dans son travail, c'est le choix des instituteurs et la fréquentation assidue de l'école. C'est, en effet, là la base de toute nouvelle réforme. « Diplômer un régent, dit-il, dont l'instruction et l'éducation est insuffisante, c'est l'exposer à échouer au début de la carrière, à perdre pour toujours le respect de ses élèves et de ses concitoyens, c'est priver la jeunesse d'une commune pour deux ou trois générations des bienfaits que l'on a le droit d'attendre de l'école, tandis que deux ou trois ans d'études coupaient cours à ces misères et offraient à l'école un sujet dont elle pouvait s'honorier. »

On aura pu se convaincre par la simple lecture de ces mesures que M. Friche ne désire rien autant que l'avancement intellectuel et matériel du corps enseignant jurassien.

De ces deux rapports de MM. Friche et Bodenheimer, on peut tirer les conclusions générales suivantes :

1<sup>o</sup> Un Inspecteur, sans aides, ne peut à lui *seul* accomplir la tâche qui lui est dévolue ;

2<sup>o</sup> Trop grande compétence est accordée aux commissions d'écoles, et surtout négligence bien constatée de la plupart d'entre elles.

3<sup>o</sup> Un intérêt plus grand doit être pris par chaque citoyen aux progrès de l'instruction populaire ;

4<sup>o</sup> L'instituteur se doit en entier à son école, et le temps qui lui reste appartient à l'étude ;

5<sup>o</sup> Il est nécessaire, si l'on veut arriver à ce résultat, d'améliorer sa position matérielle ;

6<sup>o</sup> Il ne faut nommer que des instituteurs capables.

Je vous demande pardon, M. le rédacteur, d'avoir allongé ainsi mon compte-rendu ; mais cette question me paraissait avoir un intérêt assez général.

Les travaux officiels terminés, on passa à la partie gastronomique de la journée. Le repas fut bon et plein d'entrain, et les discours propres à faire régner entre tous la fraternité, la concorde et l'émulation.

Vers le soir, en quittant Chevenez, je ne pus m'empêcher de jeter un regard de compassion sur la maison d'école, qui, avec ses pauvres petites fenêtres et toute sa chétive apparence, semblait plus propre à abriter des fromages que des élèves. J'en fis la remarque à un de mes amis, qui me répondit : « Et pourtant, vous le voyez, Chevenez est un grand village, tandis qu'une commune que vous ne connaissez pas encore, une simple commune de montagne, sur le versant méridional des Chaignons, Selente enfin, possède une très jolie maison d'école : air, lumière, espace, rien n'y manque. »

Donc, honneur à la commune de Selente, et espérons que Chevenez ne tardera pas à suivre son exemple.

F. GUÉRIG, professeur.



## Correspondances.

Fribourg, le 6 août 1867.

Monsieur le rédacteur,

Les nombreux instituteurs qui ont honoré Fribourg de leur visite, le 6 août 1866, se rappelleront sans doute encore la belle exposition scolaire que la Direction de l'instruction publique avait organisée pour coïncider avec le petit congrès des maîtres d'école de la Suisse romande.

Une cinquième exposition des produits des écoles (collège, Hauterive, écoles secondaires et quelques écoles primaires) a été ouverte pendant le mois de juillet, à la Grenette, local de la fête précitée.

Cette nouvelle exhibition accuse sans contredit un progrès sur les précédentes, dans la bonne exécution des échantillons exposés. Mais on s'aperçoit que les écoles primaires ont mis moins d'empressement que ces dernières années à répondre à l'appel du Directeur de l'instruction publique. Cela est regrettable, car la persévérance, qui est souvent la condition du succès, était surtout nécessaire ici pour atteindre le but louable que s'est proposé M. Charles en instituant ces utiles concours. La cause principale du relâchement qui s'est manifesté serait, dit-on, la périodicité trop fréquente de ces exhibitions qui entraînent des soins multiples et des frais que les parents ne veulent pas toujours comprendre et qui retombent alors entièrement à la charge de l'instituteur zélé, qui stimule ses élèves en leur distribuant gratis le matériel nécessaire, etc.

Toutefois, un assez grand nombre d'écoles ont encore pris part à cette joute graphique. Moins nombreux étaient aussi les ouvrages filochés et les travaux à l'aiguille. Quelques charmants échantillons, tels que petites robes, petites pélerines, chemises, bonnets, bas remaillés, mouchoirs avec reprises, etc., témoignent de la sollicitude des maîtresses pour cette branche d'instruction et des succès qu'elles obtiennent. On ne saurait trop encourager cet enseignement-là dans l'intérêt des familles.

Les écoles secondaires de Morat, de Fribourg (filles), de Romont, de Bulle, d'Estavayer et de Guin, étaient assez bien représentées dans le dessin. Elles l'étaient moins bien dans la cartographie et l'écriture. Quelques écoles primaires ont envoyé des cahiers d'écriture et de comptabilité tenus avec beaucoup de soins.

Le collège n'était représenté que dans le dessin. Mais il a produit de nombreux dessins techniques et académiques, dont plusieurs exécutés avec beaucoup de netteté et de précision révèlent d'heureuses aptitudes et même un talent réel chez quelques-uns des jeunes exposants de cette école supérieure et une grande persévérence chez le maître.

L'école d'Hauterive a exhibé des dessins techniques et académiques, des cartes de géographie, des échantillons d'écriture, des cahiers de comptabilité agricole, des herbiers agricoles, etc. Cette exposition, assez complète, se faisait remarquer par le grand nombre d'exposants, ainsi que par un caractère pratique et agricole. On s'est aperçu que le public s'est intéressé cette année aux travaux de cette école d'une manière particulière, probablement à cause des attaques inqualifiables dont elle est l'objet. Le public et les hommes compétents ont paru satisfait des résultats que l'on obtient à Hauterive.

Fribourg, 10 août.

Tout en prenant la tasse l'autre jour dans une réunion de notre ville, j'entendais deux personnes faire à leur façon l'histoire de la pédagogie fribourgeoise. Vous vous rappelez la commission nommée en 1848 pour la réorganisation des études et des établissements d'instruction publique, commission que présidait le P. Girard, et dont vous faisiez partie avec M. Bat, alors directeur de l'école moyenne, M. Pasquier, alors inspecteur des écoles primaires, M. le curé Meyer, aujourd'hui bibliothécaire cantonal, et M. le docteur Berchtold. L'une de ces personnes soutenait l'opinion que le P. Girard après avoir assisté à deux séances de cette commission, n'avait plus voulu y reparaitre tant il était mécontent des idées qui prévalaient dans les décisions de la majorité. L'autre soutenait le contraire et prétendait que le P. Girard avait présidé les séances de la commission depuis la première jusqu'à la dernière. Ce n'est pas la première fois que les opérations de la commission de 1848 sont un objet de controverse. Je me souviens que dans les premières années du régime actuel, l'auteur d'un article inséré dans le *Chroniqueur*, intitulé : *M. Charles jugé par ses œuvres*, a déjà publiquement lancé et sans avoir été contredit, l'assertion du premier des interlocuteurs dont je parle ci-dessus. A cette époque je me rendis aux archives puis au bureau de l'instruction publique pour consulter le protocole de cette commission qu'on disait exister. Mais malgré la bonne volonté des employés on n'a rien pu découvrir. Ce protocole a disparu comme tant d'autres choses du bureau de la Direction de l'instruction publique. On me dit aujourd'hui, M. le rédacteur, que vous pourriez compléter à cette lacune par une copie du procès-verbal des séances de cette commission ; si cela est ainsi, je crois que vous rendriez un vrai service et aux amis de l'instruction publique et à ceux de la vérité en publiant des extraits et même s'il est possible, le texte entier du procès-verbal de ces séances. Car ainsi que j'ai tout lieu de le supposer l'auteur de l'article : *M. Charles jugé par ses œuvres*, avait dans son jugement concernant les opérations de la commission de 1848, moins le souci de la vérité que le désir de satisfaire certaines rancunes et d'asseoir son influence sur les ruines de celle d'autrui. Vous me pardonnerez la liberté grande que je prends en considération du mobile qui me fait agir.

*Réponse de la rédaction.* — Membre de la commission réorganisatrice des études de 1848, j'affirme et MM. Meyer et Pasquier peuvent affirmer comme moi que toutes les séances ont eu lieu dans la cellule du P. Girard et ont été présidées par lui depuis la première jusqu'à la dernière. En 1857, lorsque parut l'article : *M. Charles jugé par ses œuvres*, je fis une réponse qui fut trouvée un peu trop vive par le rédacteur du *Chroniqueur*. Mon cher et respectable ami M. Héliodore Rœmy ne voulant rien y changer, je me tus et je laissai passer cette imputation fausse et tant d'autres du même acabit qui ont couru depuis cette époque et courrent encore avec le loup de La Fontaine.

Il m'eût été facile cependant de réfuter l'assertion en produisant non la copie seulement mais une minute du procès-verbal que je faisais dans un de mes portefeuilles pour mon instruction et selon une habitude de . . . . . . . que me connaissent tous ceux qui ont siégé avec moi au Grand Conseil ou dans n'importe quelle commission. Cette habitude comme on voit n'est pas toujours sans avantages, car elle m'a déjà servi plus d'une fois à rappeler à certains personnages ce qu'ils avaient intérêt à oublier.



## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Glossaire neuchâtelois**, par J.-H. BONHÔTE. Neuchâtel, 1867. — 1 vol. in-12.

Voici un excellent livre, dont le compte-rendu a sa place marquée dans *l'Éducateur*; à ce titre nous croyons devoir lui consacrer quelques lignes.

« Chaque pays, chaque mode, » dit le proverbe; il en est de même pour le langage. Nous parlons français dans la Suisse romande, et cependant chaque canton, chaque contrée a ses patois différents, qui, dérivés de la langue *d'oc*, qui, de langue *d'oil*, ses locutions particulières, ses expressions de terroir, qu'une longue habitude a mises en usage, et possédant presque un droit de cité. Les *glossaires* ont pour but de dresser la liste de tous ces mots, de leur rendre leur véritable sens, s'il y a lieu, de signaler les incorrections et les locutions vicieuses; bref, de ramener à parler le *pur français*, partout où la chose est possible, car il est des cas assez nombreux où, le vocabulaire pris en défaut, autorise le néologisme à avoir cours forcé jusqu'à ce que les maîtres, un Rousseau, un Töpfer, lui ouvrent définitivement l'entrée des dictionnaires officiels.

Depuis quelques années, la Suisse romande a vu paraître successivement toute une suite de ces *glossaires*. Après Genève, qui a fourni, grâce à un éminent esprit, M. Jean Humbert, le chef-d'œuvre du genre, est venu le canton de Vaud (M. Callet), puis Fribourg (M. Grangier), et enfin Neuchâtel. L'œuvre sera achevée lorsque le Valais et le Jura auront apporté leur contingent, ce qui ne saurait tarder de longtemps.

Nous avons à nous occuper uniquement du *Glossaire neuchâtelois*. Son examen demanderait une étude approfondie, comme celle que M. Amiel a consacrée dans le temps au livre de M. Humbert, mais nous devons nous résumer, nous bornant à des traits généraux. Y a-t-il des lacunes dans le travail de M. Bonhôte? Un Neuchâtelois seul peut le dire. En tout cas, tel qu'il est, ce *glossaire* se fait remarquer par des qualités précieuses. L'auteur a puisé aux meilleures sources; il a pris pour guide et pour modèle le savant Genevois, et il ne pouvait agir mieux. Les définitions sont claires; les exemples nombreux, en expliquant le sens, ajoutent au texte du piquant et de la variété. Les rapprochements avec le vieux français sont assez nombreux, et le livre acquiert par là une valeur philologique plus grande. Nous aurions désiré voir moins rarement notées les locutions identiques dans la Suisse romande ou dans certains cantons.

Quant à l'utilité du *glossaire*, elle est incontestable. Comme l'avait fait Fribourg pour le livre de M. Grangier, la Direction de l'instruction publique du canton de Neuchâtel a accordé à celui-ci son approbation, et à juste titre. Sa place est dans toutes les écoles, ou du moins dans la bibliothèque de tous les régents du pays. Cet ouvrage s'adresse même à un public plus nombreux que dans les autres cantons; en effet, les migrations horlogères ont amené l'établissement de Neuchâtelois dans un rayon assez étendu; ils y ont apporté leur langage; ainsi, telle expression des Montagnes inconnue, il y a vingt ans, dans plusieurs districts de notre Jura, y a cours actuellement. Nous ne parlons pas du vallon de St-Imier, pour qui le *glossaire* est presque un livre du crû; en effet, il n'y a pas dans cette contrée et la Chaux-de-Fonds beaucoup plus de différence entre la langue qu'entre l'industrie; nous laissons de côté toutefois la population pure-

ment agricole. — On le voit, le *Glossaire neuchâtelois* a tout ce qu'il lui faut pour recevoir un bon accueil, et il le mérite à tous égards.

Xavier KOHLER.

*NB.* Une appréciation écrite à un point de vue un peu différent du travail de M. Bonhôte et d'autres glossaires était prête, lorsque nous est parvenu le compte-rendu intéressant qu'on vient de lire. Nous avons cédé le pas au spirituel président de la Société jurassienne d'émulation. (*Rédaction*).

---

## VARIÉTÉ

### LE PÈRE, SON FILS ET LE ROITELET

#### FABLE.

Sous le dais rembruni d'une épaisse forêt,  
Où les troncs élancés de mille pins antiques  
Ouvraient les profondeurs de leurs vastes portiques,  
Un enfant vit un roitelet.

Il dit à son papa : « Pourquoi la Providence  
A-t-elle donc voulu placer ce nain royal  
Dans un lieu si peu propre à mettre en évidence

Le faible chant d'un petit animal ?

Mon bon papa, je trouve, quand j'y pense,  
Qu'il serait beaucoup mieux pour dire sa chanson  
Sur le sommet de quelque humble buisson. »

Le père allait parler, lorsque enflant sa poitrine,  
Se redressant comme un chantre de chœur,

Le roitelet, d'un air vainqueur,  
Fit éclater les sons de sa voix argentine,

Qui, grossissant sous la voûte des bois,  
Retentissait au loin, plus forte de dix fois  
Qu'elle n'aurait été sur la rase colline.

Chez cet enfant, qui s'était trop hâté,  
En admiration se changea le murmure.

Il reconnut alors la grande vérité,

*Que tout est bien dans la nature.*

Que n'en est-il ainsi dans la société !

---

J. HALDY.

## NÉCROLOGIE

RAYNERI, PÉDAGOGUE PIÉMONTAIS.

L'Italie a perdu un de ses plus illustres pédagogues en M. Rayneri, professeur de philosophie à l'université de Pavie. Son traité de la *Pédagogique* est entre les mains de tous ceux qui veulent s'instruire à fond des questions scolaires. Le traité de M. Rayneri est peut-être l'œuvre la plus complète que possède la Péninsule sur la *science éducative*. Rayneri n'était pas de ceux qui croyaient que la pédagogie est une science superficielle ou toute d'expériences.

Toutes les questions d'école étaient pour lui des questions d'érudition d'abord, ensuite de critique sage et de profonde recherche. Professeur pendant 35 ans, il partageait son temps entre la chaire de philosophie et les salles d'asile, où il se complaisait à surprendre les secrets de l'éclosion et de l'évolution intellectuelle dans l'esprit des enfants. Les écoles des artisans attirèrent aussi ses regards et furent l'objet de sa sollicitude éclairée et active. Appelé au gouvernement des études, il s'y fit respecter même de ceux qui ne partageaient pas ses vues. « Prêtre et prêtre sincère, dit M. Sommasca dans la revue pédagogique de Milan intitulée : » *Patria et Famiglia*, il avait pour la religion cet amour qui n'avait rien de commun avec les avantages temporels qui peuvent y être attachés. Il lui resta fidèle lorsque vinrent les mauvais jours et qu'il eût pu lui être avantageux de la dédaigner. L'exemple de Rayneri peut servir de démonstration à cette vérité qu'il n'est pas nécessaire d'abjurer ses principes religieux pour vivre estimé dans un temps de liberté. Il est la preuve que l'Italie sait honorer les hommes pieux, honnêtes, tolérants et utiles à la société bien que membre du clergé. Si sa tolérance parut peut-être flétrir quelquefois, ce n'était pas manque de libéralisme, mais la suite d'une délicatesse méticuleuse dans les choses qui touchent à la religion. Celui qui a écrit ces lignes est peut-être le seul qui ait osé publiquement rompre en visière au principe pédagogique posé par Rayneri dans son grand ouvrage. Mais la peine que dut lui faire éprouver cette opposition ne changea pas sa manière d'être avec celui qui en était l'auteur et que le noble professeur continua à traiter avec la bienveillance parfaite et la bonté de cœur qu'il apportait dans ses relations intimes. Puissent les disciples de Rayneri marcher sur les traces de cet homme grave et pur, et perpétuer sa mémoire en perpétuant sa doctrine. »

Nous traduisons d'autant plus volontiers ces lignes que la connaissance personnelle de l'abbé Rayneri et un commerce épistolaire qui malheureusement n'a pas été de longue durée nous ont mis à même de nous convaincre de la vérité de ce que dit ici M. Sommasca, pédagogue de mérite lui-même et digne d'apprécier celui dont il ne partageait pas toutes les vues en éducation. M. Rayneri était comme tous ses compatriotes qui s'occupent d'écoles un grand admirateur du Père Girard.

A. D.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — Nous apprenons que c'est le comité central de la société neuchâteloise d'utilité publique qui a eu l'heureuse initiative des courses scolaires et c'est sous ses auspices et avec son concours financier qu'ont

lieu chaque année ces intéressantes et utiles excursions auxquelles prennent part la plus grande partie des élèves des écoles industrielles de Neuchâtel. Il est vrai que, dans le principe, le nombre de ces élèves devait être limité, puisque les courses scolaires étaient établies précisément pour remplacer *l'institution des prix* qui venait d'être supprimée. Mais qu'est-il arrivé? C'est que le corps enseignant a hésité jusqu'ici à prononcer des exclusions, de telle sorte que, la porte restant large ouverte, chacun peut y passer plus facilement qu'au début et par conséquent encourager ceux qui en ont été privés jusqu'à cette année.

Ainsi, tandis que la course de 1865, ne comprenait que 46 personnes, tous élèves ou professeurs de l'école industrielle de Neuchâtel, ce nombre s'éleva à 89 en 1865, dans la promenade autour des deux lacs; car d'autres écoles qui ont désiré participer à la fête, ont envoyé leur contingent, l'école industrielle de la Chaux-de-Fonds était représentée par son directeur et 40 élèves, et l'école primaire de la Sagne par l'instituteur et 5 élèves.

Cette année le chiffre a augmenté, et l'expédition des six jours dans le Jura bernois et soleurois n'a pas compté moins de 135 membres, dont 94 de Neuchâtel et 41 invités des autres parties du canton.

<i>Neuchâtel. Ecole industrielle : professeurs</i>	6
»       »       » <i>1<sup>re</sup> classe</i>	45
»       »       » <i>2<sup>e</sup> classe</i>	38
»       »       » <i>3<sup>e</sup> classe</i>	47
» <i>Elèves primaires du collège latin et de l'Académie</i>	18
	<b>Total pour Neuchâtel</b>
<i>Canton. Professeurs, élèves, membres du Club jurassien</i>	41
	<b>Total général</b>
	<b>135</b>

Malgré la diversité de ces éléments, le bon ordre a régné partout; il y avait unité de direction, et l'esprit de discipline des jeunes touristes a singulièrement allégé la tâche, d'ailleurs si difficile et si pénible du comité directeur, qui était composé de MM. Bachelin, Dr Guillaume, Ayer et Kopp, professeurs.

**Fribourg.** — Trois familles bernoises habitant le canton se sont cotisées pour faire le traitement d'un instituteur protestant fixé à 900 fr. Bel exemple donné à bon nombre de communes fribourgeoises où le maître ne reçoit que 435 fr. On connaît entr'autre une riche commune qui ne paye que ce chiffre et refuse toute augmentation à son instituteur zélé et maladif, ayant famille. Bien plus, elle refuse de clore le jardin de l'école, de mettre un escalier devant la porte et elle donne 150 fr. (dans une collecte) au denier de St-Pierre.

**Uri.** — On lisait au printemps dans les feuilles de ce canton: « Des 90 enfants qui fréquentent l'école d'Andermatt, 65 sont tombés malades dans le terme de 4 jours et se trouvent alités. La maladie ne paraît pas dangereuse, mais elle présente un caractère de durée. On en attribue la cause à l'air vicié des chambres d'école, les enfants exempts de la fréquentation obligatoire n'en étant pas atteint. »

**Lucerne.** — Ce canton compte 22 écoles secondaires. Une commission de 3 membres est chargée de la surveillance des écoles de district. Chaque district a également sa conférence particulière, puis annuellement une conférence cantonale. L'honorable et érudit Matthias Riedwez est

inspecteur en chef du canton. C'est l'homme qui avec M. le Dr Dula a le plus de titres à l'avancement de l'instruction populaire dans ce canton.

M. Segesser qui avait, l'été de 1866, proposé une loi sur l'instruction publique diminuant de 80,000 fr. les dépenses affectées à l'instruction populaire, n'a pas été réélu au Conseil d'Etat. M. Segesser voulait la diminution des écoles primaires, secondaires, la suppression de l'Ecole normale, envisagée par lui comme superflue.

FRANCE. — La ville de Paris dépensait dernièrement un million pour la danse ; à côté de cela, nous voyons, par le *Bulletin des lois*, qu'un pauvre instituteur, âgé de 73 ans, et qui a enseigné pendant 49 ans, a été congédié avec une pension de 100 fr. On l'a déjà dit souvent, mais on ne peut trop le redire, l'état de gendarme, de sergent de ville et celui de domestique sont souvent beaucoup plus lucratifs que celui de maître d'école.

— Le 11 avril avait lieu à Esbly la 7<sup>me</sup> conférence pédagogique et horticole de 1867 entre les instituteurs de l'arrondissement de Meaux. Malgré le mauvais temps, plus de 40 maîtres accourus, des jardiniers, des maires des communes voisines, témoignaient par leur présence, des sympathies que ces réunions ont éveillées.

Après une discussion sur les méthodes de lecture, M. Wilrot, horticulteur, et M. Couturier, instituteur, ont expliqué la taille des arbres et les soins à donner aux pépinières, etc.

BELGIQUE. — L'enseignement primaire de ce pays vient de faire une perte irréparable par la mort de M. Moeck, professeur de mathématiques à l'école normale de Nielles. Les funérailles ont eu lieu lundi 29 juillet, au milieu d'un grand concours d'amis, de collègues, d'instituteurs, d'anciens élèves accourus de toute part pour payer un dernier tribut d'affection, de regrets, d'estime et de reconnaissance à l'homme éminent enlevé trop tôt à la science et au pays. (Le *Progrès*, de Bruxelles.)

PRUSSE. — Dans ce pays, la patrie des pédagogues Disterweg, Türk, Raumer, et de tant de savants illustres, on trouve des contrastes étranges et des disparates étonnantes. Preuve en est la manière de penser et de faire du conseiller d'Etat et *geheimrath* (conseiller secret) Stiehl à l'école normale du royaume de Hanovre, si brutalement annexé à la monarchie prussienne.

Assistant à une leçon, M. Stiehl trouva très drôle que le professeur traitât ses élèves de messieurs. Or les élèves en question sont des jeunes gens de 20 à 26 ans. Dans la leçon d'histoire, un élève, racontant le massacre de 6000 Saxons idolâtres, près de Verden, par ordre de Charlemagne, signala avec raison ce massacre comme une tache dans le règne de Charlemagne. Le conseiller Stiehl, interrompant le professeur : « Il ne sied pas, » dit-il, à un élève de porter des jugements semblables. Lorsqu'un prince « est appelé de Dieu à extirper une race, il a le droit, s'il le juge à « propos, d'égorger quelques milliers d'hommes. » M. le conseiller eut cependant la bonté grande d'ajouter qu'il ne voulait imposer ses opinions à personne.

L'obscurantisme, comme on le voit par cet exemple, est de tous les pays, de tous les temps, de toutes les confessions. M. Stiehl est décidément plus obscurantiste que Charlemagne, car, au XIX<sup>e</sup> siècle et avec les lumières de la philosophie, il fait l'apologie d'un massacre auquel Charlemagne pouvait se croire autorisé par le fanatisme de son temps et une fausse interprétation de l'Ancien Testament.

**ITALIE.** — Le ministre de l'instruction publique a présenté un projet de loi pour la réorganisation des écoles normales. Ce projet tend à la suppression des écoles normales destinées aux instituteurs pour les remplacer par des cours pédagogiques donnés dans les lycées et les gymnases, à l'instar de ce qui s'est fait à Neuchâtel à l'organisation de l'académie. En revanche, le ministre propose la création de cinq écoles normales pour les institutrices. *L'Educatore* du Tessin, auquel nous empruntons cette nouvelle, fait observer qu'on eût pu étendre la mesure projetée au sexe féminin, en faisant suivre aux aspirantes les cours des écoles supérieures de filles.

**AMÉRIQUE.** — La ville de Boston, la patrie de Franklin, fait de grandes dépenses pour l'instruction publique. Ces dépenses s'élèvent annuellement à la somme de 20 dollars par tête d'enfant. Les maisons d'école y ressemblent à des palais. Mais à la différence d'autres pays où les écoles sont des palais habités par des instituteurs familiques, les Bostoniens ont su éviter ce contraste dérisoire de certaines villes d'Italie, par exemple, et font à leurs instituteurs des traitements convenables.

**ETATS-UNIS.** — L'Etat de l'Illinois compte 10,241 écoles primaires et 16,074 instituteurs et institutrices pour une population de 2,250,000 habitants. Ajoutons, comme singularité propre à ce pays, que beaucoup d'écoles de garçons sont dirigées par des femmes. C'est ainsi qu'en 1865 on y comptait 9539 femmes contre 6533 hommes dirigeant simultanément l'instruction des enfants des deux sexes. Le budget relatif aux seules écoles de l'Etat s'établissait en 1865 par 12,000,000 de fr., et dans cette dépense, les traitements sont portés à 8,055,000 fr. Ce qui ne fait en moyenne qu'un traitement annuel de 550 fr. Mais il est à remarquer que dans la plupart des villages d'Amérique, les écoles ne sont ouvertes que pendant six mois de l'année et que les maîtres ne sont payés que pendant le temps qu'ils exercent, d'où il suit que le rapport officiel constate une moyenne de traitement mensuel de 150 fr. pour les instituteurs et de 100 fr. pour les institutrices.

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*

---

Un instituteur secondaire du canton de Berne (près de Berne) désirerait prendre en pension un jeune homme intelligent et développé (de préférence un régent) pour lui enseigner l'allemand. Il pourrait être reçu immédiatement. Prix de pension très modéré. S'adresser franco au bureau de *L'Educateur*, qui indiquera.

---

**AVIS.** Le département de l'instruction publique et des cultes fait connaître que la collection dont feu M. Troyon a fait don au Musée cantonal, est maintenant installée dans une salle spéciale et qu'elle est accessible aux visiteurs dans les heures d'ouverture de nos collections publiques.

---

**AVIS.** On peut se procurer, en s'adressant franco à M. ESTOPPEY, gérant de *l'Educateur*, à Lausanne : 1<sup>o</sup> Les années 1865 et 1866 de ce journal, formant deux beaux volumes, de 400 pages chacun, brochés, au prix de 6 fr. pour un seul volume et de 11 francs les deux ensemble; — 2<sup>o</sup> Le *Congrès scolaire de Fribourg*, soit le Rapport sur la deuxième session de l'assemblée générale des instituteurs de la Suisse romande, réunis le 6 août 1866, publié par décision de l'assemblée. Brochure de 72 grandes pages compactes. Prix 75 centimes. — Le tout réuni, 11 fr. 50 cent.